

## **Hors Classe**

La note de service ministérielle demande au recteur de « [porter] une attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés, ayant atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale, et dont les mérites incontestés ne peuvent plus être reconnus qu'à l'occasion d'une promotion de grade ». Pourtant, nous constatons que les points liés aux parcours professionnels, attribués par le Recteur sur avis formulés par les chefs d'établissements et les inspecteurs, excluent de la promotion à la hors classe des collègues en fin de carrière et ayant une ancienneté supérieure à 4 ans dans le 11ème échelon. Le nombre de promus à la hors classe, avec une ancienneté inférieure à 1 an dans le 11ème échelon continue d'augmenter\*. Parmi les 28 personnes figurant sur la liste complémentaire du tableau d'avancement de l'année dernière, 15 ne sont toujours pas promues cette année et parmi elles, un grand nombre se retrouvent moins bien classées. Inversement des personnes font un bond en avant vertigineux dans le classement.

Nous constatons des baisses de l'avis porté par les chefs d'établissement qui ne nous semblent pas justifiées ; cet avis devant refléter l'investissement professionnel des collègues tout au long de leur carrière et non à un moment donné.

Le SNUEP-FSU propose que l'avis formulé par le chef d'établissement, figure sur la notice de notation administrative. Ainsi, tous les PLP pourront prendre connaissance de l'avis du Chef d'établissement pour l'accès à la hors classe en signant leur note administrative. Cette proposition permettrait plus de transparence et favoriserait la compréhension des appréciations.

Le SNUEP-FSU revendique l'accès à la hors classe pour tous les PLP ayant atteint l'échelon maximal de la classe normale. Nous demandons l'abandon de toute notion au « mérite », notion subjective car ne reposant que sur des appréciations ponctuelles. Des critères communs à tous et objectifs doivent être rétablis ; l'ancienneté de carrière doit être, avec la notation, l'élément déterminant dans l'établissement de tous les tableaux d'avancement.

L'évolution de carrière tout comme la possibilité de mutation sont des éléments très importants dans la vie des enseignants. Dans son courrier du 30 mars, M. Le recteur salue l'effort fait par les enseignants qui continuent à s'impliquer malgré la multiplication considérable de leurs tâches. Tous les enseignants méritent donc une revalorisation salariale.

Le SNUEP-FSU demande l'arrêt des suppressions d'emplois et l'amélioration de la carrière de tous les PLP par la reconstruction d'une grille indiciaire intégrant les échelons terminaux de la hors classe.

\*51% cette année, 50% en 2010, 37 % en 2009, 17 % en 2007 et 2,3 % en 2006